



PLUS FORTS. ENSEMBLE.

REP PMCB

Les services destinés aux entreprises

Dans le cadre de la REP PMCB, les éco-organismes ont mis en place une nouvelle organisation et des services destinés aux entreprises du bâtiment : **dépôt des déchets dans les points de collecte ou collecte directe des déchets dans les entreprises ou sur chantier.**

NOVEMBRE 2024

SOMMAIRE

Dépôts des déchets dans des points de collecte

Présentation	3
Point de collecte distributeurs	3
Point de collecte plateformes inertes	4
Point de collecte déchèteries professionnelles	5
Point de collecte déchèteries de collectivités	5
Informations complémentaires	6

Collecte des déchets dans l'entreprise

Présentation	7
DÉCHETS BOIS	8
MENUISERIES VITRÉES DÉPOSÉES – PVC/ALU/BOIS	10
DÉCHETS MÉTALLIQUES	12
DÉCHETS INERTES	14

DÉCHETS PLÂTRE

	16
DÉCHETS PLASTIQUES	
	18
DÉCHETS LAINE DE VERRE	
	20
DÉCHETS LAINE DE ROCHE	
	22
DÉCHETS DE REVÊTEMENTS DE SOL PVC SOUPLES	
	24

Collecte sur chantier

Présentation	26
Opération BONUS TRI+ de VALOBAT	27

Dépôts des déchets dans des points de collecte

Présentation

HIER, C'ÉTAIT PAYANT...

Avant la mise en place de la REP PMCB, les entreprises artisanales avaient l'habitude de déposer leurs déchets de chantier, triés ou non, dans les déchèteries de collectivité qui acceptaient les professionnels, dans les déchèteries professionnelles ou plus ponctuellement, chez certains distributeurs qui avaient mis en place ce service spécifique. Généralement, les dépôts de déchets étaient payants.

... AUJOURD'HUI, CELA DEVIENT GRATUIT !

Déchets triés concernés :

- Bois
- Métaux
- Plâtre
- Inertes
- Plastiques
- Menuiseries intégrées
- Laine de bois
- Laine de roche

Avec la mise en place de la REP PMCB, les entreprises artisanales doivent optimiser leurs pratiques de tri afin de pouvoir déposer leurs déchets gratuitement dans des nouveaux points de collecte.

Les pratiques de tri des déchets de chantier conditionnant des dépôts gratuits sont expliquées ici :

- Dossier pratique sur les standards de tri : www.capecb.fr/www/capecb/media/dp-rep-standard-de-tri-juin-2024.pdf
- Vidéo en motion design sur le sujet : www.youtube.com/watch?v=vN4nKmFa2w4

La cartographie des points de collecte qui permet d'informer les entreprises artisanales sur les points de collecte qui acceptent les déchets triés sans frais, se situe sur le site internet « oca-batiment.org » : oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte

Sur chaque point de collecte, les entreprises ont accès à la liste des déchets triés acceptés.

Aujourd'hui, les entreprises peuvent aller déposer leurs déchets les points de collecte suivants :

- La majorité des gros distributeurs de matériaux de construction
- Certaines déchèteries professionnelles (qui acceptent les professionnels)
- Certaines déchèteries de collectivités
- La plupart des plateformes inertes

Point de collecte distributeurs

Déchets triés acceptés

Généralement 6 bennes pour inertes, plâtre, plastiques, métaux, bois, menuiseries. Ponctuellement moins de benne en fonction des matériaux vendus sur le point de vente. Certains distributeurs acceptent les déchets de laine de verre et/ou de laine de roche.

Déchets non dangereux en mélange

Dans certains cas, présence d'une benne payante pour les DIB.

Modalités

Les distributeurs peuvent demander aux entreprises de se pré-inscrire avant de venir déposer leurs déchets (soit sur le site internet ou l'appli de l'éco-organisme qui a conventionné avec eux, soit sur leur site internet directement). Ces informations sont disponibles sur chaque point de collecte.

Les entreprises peuvent déposer leurs déchets triés listés ci-dessus sans être clientes du distributeur.

Point de collecte plateformes inertes

Déchets triés acceptés

Inertes en mélange et/ou inertes triés par type (céramiques sanitaires, béton/mortier, pierres...).

Modalités

Avant d'aller déposer leurs déchets inertes sur ces plateformes acceptant les gros apports de déchets, les entreprises doivent généralement remplir une Demande d'Acceptation Préalable (DAP) précisant des données sur l'entreprise et sur les quantités de déchets apportés. En général, les entreprises artisanales peuvent remplir une DAP annuelle.

Point de collecte déchèteries professionnelles

Déchets triés acceptés

A minima 6 bennes pour inertes, plâtre, plastiques, métaux, bois, menuiseries.

Déchets non dangereux en mélange

Une benne payante pour les DIB + d'autres déchets du bâtiment, en reprise payante.

Modalités

Dans certains cas, les entreprises doivent se pré-inscrire avant de venir déposer leurs déchets (sur le site internet de la déchèterie ou sur l'appli de l'éco-organisme qui a conventionné avec elles).

Point de collecte déchèteries de collectivités

Déchets triés acceptés

Variables en fonction des conventionnements avec les éco-organismes

Déchets non dangereux en mélange

Une benne payante pour les DIB + d'autres déchets du bâtiment, en reprise payante.

Modalités

Il faut que la déchèterie accepte les professionnels.

Informations complémentaires

DÉCHETS DE BÂTIMENT NON CONCERNÉS PAR LA REP SANS FRAIS

Déchets de chantier non triés

Acceptés dans certains points de collecte (benne DIB) mais service payant

DÉCHETS NON CONCERNÉS PAR CETTE REP PMCB

Déchets d'emballages

Acceptés dans les déchèteries (professionnelles ou collectivité qui acceptent les entreprises), service payant mais création d'une REP Emballages Professionnels prevue en 2025

Déchets dangereux

Acceptés dans certaines déchèteries (professionnelles ou collectivité qui acceptent les entreprises), service payant

Déchets électriques et électroniques ; déchets diffus spécifiques ; déchets d'éléments d'ameublements ; déchets de bricolage et de jardinage

Gérés dans le cadre d'autres filières REP

Collecte des déchets dans l'entreprise

Présentation

Déchets triés concernés :

- Bois
- Métaux
- Plâtre
- Inertes
- Plastiques
- Menuiseries intégrées
- Laine de bois
- Laine de roche
- Revêtements de sol PVC
- Moquettes

À partir du 1^{er} janvier 2025, grâce à la CAPEB les entreprises artisanales pourront accéder plus facilement à ce service de collecte dès lors qu'elles ont une benne de plus de 8m³ de déchets mono-matériaux triés

Dans l'attente de 2025, les éco-organismes proposent des collectes en entreprise de certains déchets triés conformément aux standards de tri définis.

Les déchets collectés et les critères d'acceptation des entreprises sont propres à chaque éco-organisme : les services des éco-organismes sont présentés en fonction de la nature des déchets que peuvent avoir les entreprises artisanales du bâtiment.

DÉCHETS BOIS

Métiers concernés : métiers du bois

Les déchets bois les plus fréquents :

- Bois de charpente
- OBS, panneaux de particules
- Palissade
- Parquet
- Volets

Pour plus d'informations, se référer au Dossier Pratique sur les standards de tri :
www.capecb.fr/www/capecb/media/dp-rep-standard-de-tri-juin-2024.pdf

2 ÉCO-ORGANISMES PROPOSENT DES SOLUTIONS : **VALOBAT** et **ECOMAISON**

OFFRES VALOBAT

Quantité annuelle	Volume imposé de la benne	Nombre de rotation annuelle mini de la benne	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Plus de 30 tonnes	30m ³	12 (1 rotation/mois)	<p>L'éco-organisme prend en charge financièrement la totalité de la gestion des déchets (location de la benne, du transport et du traitement des déchets BOIS)</p> <p>Prestataire déchets imposé, ayant une convention avec VALOBAT</p> <p>Méthode : créer son compte sur MyValobat Opérateur et suivre le mode opératoire : Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</p>

Moins de 30 tonnes	Pas de benne imposée	Pas de nombre de rotation imposée	<p>L'entreprise paie la location de sa benne de déchets BOIS et son transport</p> <p>VALOBAT finance le traitement des déchets BOIS</p> <p>Transport organisé et payé par l'entreprise : apport des déchets bois seuls en déchargement gravitaire avec un véhicule supérieur à 3,5 tonnes PTAC (entreprise ou prestataire de son choix) jusqu'à un centre de massification VALOBAT (2 ou 3 /département)</p> <p>Méthode : Faire une demande d'apport direct via MyValobat Opérateur avant chaque apport et se conformer au rendez-vous fixé</p> <p><u>Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</u></p>
--------------------	----------------------	-----------------------------------	--

OFFRE ECOMAISON

Quantité annuelle	Volume imposé de la benne	Nombre de rotation annuelle mini de la benne	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Pas de quantité imposée	Pas de benne imposée	Pas de nombre de rotation imposée	<p>L'entreprise organise et paie l'entièvre gestion de ses déchets BOIS (location de contenant, transport, traitement)</p> <p>ECOMAISON rembourse un forfait financier de 40 €/tonne de déchets BOIS moyennant justificatifs (tonnages ou bon de pesée...)</p> <p>Prestataire habituel de l'entreprise</p> <p>Méthode : envoyer un mail pour créer son compte à l'adresse pmcb@ecomaison.com</p> <p>Objet : offre entrepôt / [Nom de l'entreprise]</p>

MENUISERIES VITRÉES DÉPOSÉES – PVC/ALU/BOIS

Métiers concernés : métiers du bois, métiers de la métallerie & vitrage, métiers maçonnerie & carrelage

Les déchets de menuiseries les plus fréquents :

- ✓ Fenêtre de toit
- ✓ Fenêtre
- ✓ Porte fenêtre

Pour plus d'informations, se référer au Dossier Pratique sur les standards de tri :
www.capecb.fr/www/capecb/media/dp-rep-standard-de-tri-juin-2024.pdf

2 ÉCO-ORGANISMES PROPOSENT DES SOLUTIONS : **VALOBAT** et **ECOMAISON**

OFFRES VALOBAT

Quantité annuelle	Volume imposé du contenant	Nombre de rotation annuelle mini de la benne	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
500 menuiseries minimum	Sur racks ou chevalets	12 (1 rotation/mois)	L'éco-organisme prend en charge financièrement la totalité de la gestion des déchets (location de la benne, du transport et du traitement des déchets de MENUISERIES VITRÉES DÉPOSÉES) Prestataire déchets imposé, ayant une convention avec VALOBAT
1300 menuiseries minimum	Benne de 30m3	12 (1 rotation/mois)	Méthode : créer son compte sur MyValobat Opérateur et suivre le mode opératoire : Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf

Pas de quantité imposée	Pas de benne ou de rack imposés	Pas de nombre de rotation imposée	<p>L'entreprise paie la location de sa benne/racks/chevalets de MENUISERIES VITRÉES DÉPOSÉES et leur transport</p> <p>VALOBAT finance le traitement des déchets MENUISERIES VITRÉES DÉPOSÉES</p> <p>Transport organisé et payé par l'entreprise : apport des menuiseries vitrées déposées intégrées en déchargement gravitaire avec un véhicule supérieur à 3,5 tonnes PTAC (entreprise ou prestataire de son choix) jusqu'à un centre de massification VALOBAT (2 ou 3 /département)</p> <p>Méthode : Faire une demande d'apport direct via MyValobat Opérateur avant chaque apport et se conformer au rendez-vous fixé</p> <p><u>Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</u></p>
-------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

OFFRE ECOMAISON

Quantité annuelle	Volume imposé du contenant	Nombre de rotation annuelle mini de la benne	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Pas de quantité imposée	Pas de benne ou de rack imposés	Pas de nombre de rotation imposée	<p>L'entreprise organise et paie l'entièvre gestion de ses déchets de MENUISERIES VITRÉES DÉPOSÉES (location de contenant, transport, traitement)</p> <p>ECOMAISON rembourse un forfait financier de 40 €/tonne de MENUISERIES VITRÉES DÉPOSÉES moyennant justificatifs (tonnages ou bon de pesée...)</p> <p>Prestataire habituel de l'entreprise</p> <p>Méthode : envoyer un mail pour créer son compte à l'adresse pmcb@ecomaison.com</p> <p>Objet : offre entrepôt / [Nom de l'entreprise]</p>

DÉCHETS MÉTALLIQUES

Métiers concernés : métiers de la métallerie & vitrage, métiers maçonnerie & carrelage

Les déchets métalliques les plus fréquents :

- Élément de plancher métallique
- Élément de structure et de charpente
- Robinetterie en métal
- Chemin de câble
- Bardage

Pour plus d'informations, se référer au Dossier Pratique sur les standards de tri :
www.capecb.fr/www/capecb/media/dp-rep-standard-de-tri-juin-2024.pdf

1 ÉCO-ORGANISME PROPOSE DES SOLUTIONS : **VALOBAT**

OFFRES VALOBAT

Quantité annuelle	Volume imposé de la benne	Nombre de rotation annuelle mini de la benne	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Plus de 29 tonnes	30m ³	12 (1 rotation/mois)	<p>L'éco-organisme prend en charge financièrement la totalité de la gestion des déchets (location de la benne, du transport et du traitement des déchets de MÉTAUX)</p> <p>Prestataire déchets imposé, ayant une convention avec VALOBAT</p> <p>Méthode : créer son compte sur MyValobat Opérateur et suivre le mode opératoire : <u>Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</u></p>

Moins de 29 tonnes	Pas de benne imposée	Pas de nombre de rotation imposée	<p>L'entreprise paie la location de sa benne de déchets DE MÉTEAUX et son transport</p> <p>VALOBAT finance le traitement des déchets DE MÉTEAUX</p> <p>Transport organisé et payé par l'entreprise : apport des déchets de MÉTAUX en déchargement gravitaire avec un véhicule supérieur à 3,5 tonnes PTAC (entreprise ou prestataire de son choix) jusqu'à un centre de massification VALOBAT (2 ou 3 /département)</p> <p>Méthode : Faire une demande d'apport direct via MyValobat Opérateur avant chaque apport et se conformer au rendez-vous fixé</p> <p><u>Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</u></p>
--------------------	----------------------	-----------------------------------	--

DÉCHETS INERTES

Métiers concernés : métiers maçonnerie & carrelage, métiers de la pierre, métiers de la couverture & plomberie chauffage

Les déchets inertes les plus fréquents :

- Tuiles et briques en terre cuite
- Béton
- Céramique sanitaires
- Pavés et pierres naturelles

Pour plus d'informations, se référer au Dossier Pratique sur les standards de tri :
www.capecb.fr/www/capecb/media/dp-rep-standard-de-tri-juin-2024.pdf

1 GROUPEMENT D'ÉCO-ORGANISMES PROPOSE DES SOLUTIONS :

ECOMINERO / ECOMAISON

OFFRES ECOMINERO / ECOMAISON

Pour les offres de collecte en entrepôts, ECOMINERO et ECOMAISON proposent une offre commune, chacun gérant les déchets pour lesquels ils possèdent un agrément.

Quantité annuelle de déchets inertes	Volume imposé de la benne	Nombre de rotation annuelle mini de la benne	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Plus de 100 tonnes/an	8m ³	12 (1 rotation/mois)	<p>L'éco-organisme prend en charge financièrement la totalité de la gestion des déchets (location de la benne, du transport et du traitement des déchets INERTES)</p> <p>Prestataire déchets ECOMINERO</p> <p>Relation contractuelle entre prestataire et ECOMINERO</p> <p>Méthode : envoyer un mail pour signer son contrat à l'adresse pmcb@ecomaison.com et noter l'objet : offre entrepôt / [Nom de l'entreprise]</p>

Moins de 100 tonnes/an	Pas de contenant particulier	Pas de nombre de rotations mini annuelles	<p>L'entreprise organise une partie de la gestion de ses déchets INERTES (location de contenant, transport, traitement dans un centre ECOMINERO)</p> <p>ECOMINERO apporte un soutien financier de 7 €/tonne de déchets INERTES pour l'enlèvement et leur transport, moyennant justificatifs (tonnages ou bon de pesée...) et finance 80 % des couts de traitement dès lors que les déchets INERTES sont déposés dans un centre ECOMINERO (liste ici : https://www.ecominero.fr/ou-deposer-mes-dechets/)</p> <p>Prestataire habituel de l'entreprise</p> <p>Méthode : envoyer un mail pour signer le contrat à l'adresse pmcb@ecomaison.com</p> <p>Objet : offre entrepôt / [Nom de l'entreprise]</p>
------------------------	------------------------------	---	--

DÉCHETS PLÂTRE

Métiers concernés : métiers du plâtre & isolation

Les déchets de plâtre les plus fréquents :

- Plaques de plâtre à faces cartonnées
- Carreaux de plâtre
- Cloison alvéolaire
- Dalles de plafond
- Corniche ou moulure

Pour plus d'informations, se référer au Dossier Pratique sur les standards de tri :
www.capecb.fr/www/capecb/media/dp-rep-standard-de-tri-juin-2024.pdf

2 ÉCO-ORGANISMES PROPOSENT DES SOLUTIONS : **VALOBAT** et **ECOMAISON**

OFFRES VALOBAT

Quantité annuelle	Volume imposé de la benne	Nombre de rotation annuelle mini de la benne	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Plus de 64 tonnes	20m ³ fermée	12 (1 rotation/mois)	L'éco-organisme prend en charge financièrement la totalité de la gestion des déchets (location de la benne, du transport et du traitement des déchets PLÂTRE) Prestataire déchets imposé, ayant une convention avec VALOBAT Méthode : créer son compte sur MyValobat Opérateur et suivre le mode opératoire : <u>Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</u>

Moins de 64 tonnes	Pas de benne imposée	Pas de nombre de rotation imposée	<p>L'entreprise paie la location de sa benne de DÉCHETS PLÂTRE et leur transport</p> <p>VALOBAT finance le traitement des DÉCHETS PLÂTRE</p> <p>Transport organisé et payé par l'entreprise : apport des déchets plâtre en déchargement gravitaire avec un véhicule supérieur à 3,5 tonnes PTAC (entreprise ou prestataire de son choix) jusqu'à un centre de massification VALOBAT (2 ou 3 /département)</p> <p>Méthode : Faire une demande d'apport direct via MyValobat Opérateur avant chaque apport et se conformer au rendez-vous fixé</p> <p><u>Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</u></p>
--------------------	----------------------	-----------------------------------	---

OFFRE ECOMAISON

Quantité annuelle	Volume imposé de la benne	Nombre de rotation annuelle mini de la benne	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Pas de quantité imposée	Pas de benne imposée	Pas de nombre de rotation imposée	<p>L'entreprise organise et paie l'entièvre gestion de ses déchets de PLÂTRE (location de contenant, transport, traitement)</p> <p>ECOMAISON rembourse un forfait financier de 15 €/tonne de PLÂTRE moyennant justificatifs (tonnages ou bon de pesée...)</p> <p>Prestataire habituel de l'entreprise</p> <p>Méthode : envoyer un mail pour créer son compte à l'adresse pmcb@ecomaison.com</p> <p>Objet : offre entrepôt / [Nom de l'entreprise]</p>

DÉCHETS PLASTIQUES

Métiers concernés : métiers de la couverture & plomberie chauffage, métiers de l'électricité, métiers de la peinture & décoration

Les déchets plastiques rigides ou souples les plus fréquents :

- Portail, clôture, volets
- Canalisations, gouttières
- Profilés d'habillage
- Revêtements de sol PVC
- Raccords ou tubes PE ou PP

Pour plus d'informations, se référer au Dossier Pratique sur les standards de tri :
www.capecb.fr/www/capecb/media/dp-rep-standard-de-tri-juin-2024.pdf

2 ÉCO-ORGANISMES PROPOSENT DES SOLUTIONS : **VALOBAT** et **ECOMAISON**

OFFRES VALOBAT

Quantité annuelle	Volume imposé de la benne	Nombre de rotation annuelle mini de la benne	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Plus de 15 tonnes	30m3	12 (1 rotation/mois)	<p>L'éco-organisme prend en charge financièrement la totalité de la gestion des déchets (location de la benne, du transport et du traitement des déchets PLASTIQUES)</p> <p>Prestataire déchets imposé, ayant une convention avec VALOBAT</p> <p>Méthode : créer son compte sur MyValobat Opérateur et suivre le mode opératoire : <u>Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</u></p>

Moins de 15 tonnes (limité aux plastiques rigides)	Pas de benne imposée	Pas de nombre de rotation imposée	<p>L'entreprise paie la location de sa benne de DÉCHETS DE PLASTIQUES RIGIDES et leur transport</p> <p>VALOBAT finance le traitement des DÉCHETS PLASTIQUES RIGIDES</p> <p>Transport organisé et payé par l'entreprise : apport des déchets de PLASTIQUES RIGIDES en déchargement gravitaire avec un véhicule supérieur à 3,5 tonnes PTAC (entreprise ou prestataire de son choix) jusqu'à un centre de massification VALOBAT (2 ou 3 /département)</p> <p>Méthode : Faire une demande d'apport direct via MyValobat Opérateur avant chaque apport et se conformer au rendez-vous fixé</p> <p><u>Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</u></p>
--	----------------------	-----------------------------------	--

OFFRE ECOMAISON

Quantité annuelle	Volume imposé de la benne	Nombre de rotation annuelle mini de la benne	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Pas de quantité imposée	Pas de benne imposée	Pas de nombre de rotation imposée	<p>L'entreprise organise et paie l'entièvre gestion de ses déchets de PLASTIQUES (location de contenant, transport, traitement)</p> <p>ECOMAISON rembourse un forfait financier de 15 €/tonne de PLASTIQUES moyennant justificatifs (tonnages ou bon de pesée...)</p> <p>Prestataire habituel de l'entreprise</p> <p>Méthode : envoyer un mail pour créer son compte à l'adresse pmcb@ecomaison.com</p> <p>Objet : offre entrepôt / [Nom de l'entreprise]</p>

DÉCHETS LAINE DE VERRE

Métiers concernés : métiers du plâtre & isolation, métiers maçonnerie et carrelage, métiers du bois

La laine de verre ne doit pas être mélangée à d'autres isolants notamment la laine de roche. Elle ne doit pas être humide et ne doit pas comporter d'autres matériaux à son contact (pas de revêtement aluminium/membrane d'étanchéité). Le kraft est accepté. La laine de verre à souffler est acceptée.

Pour plus d'informations, se référer au Dossier Pratique sur les standards de tri : www.capecb.fr/www/capecb/media/dp-rep-standard-de-tri-juin-2024.pdf

VOTRE ENTREPRISE DISPOSE D'UNE BENNE DE LAINE DE VERRE ET D'UN PRESTATAIRE DÉCHETS : 1 OFFRE VALOBAT

OFFRE VALOBAT

Volume imposé de la benne / quantités minimales	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Pas de volume imposé ni de quantité	<p>L'entreprise paie la location de son contenant de déchets de LAINE DE VERRE</p> <p>VALOBAT finance le traitement des déchets</p> <p>Transport organisé et payé par l'entreprise : apport des déchets de LAINE DE VERRE en déchargement gravitaire avec un véhicule supérieur à 3,5 tonnes PTAC (entreprise ou prestataire de son choix) jusqu'à un centre de massification VALOBAT (2 ou 3 /département)</p> <p>Méthode : Faire une demande d'apport direct via MyValobat Opérateur avant chaque apport et se conformer au rendez-vous fixé</p> <p>Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</p>

VOTRE ENTREPRISE STOCKE DES CONTENANTS DE LAINE DE VERRE ET POSSÈDE UN CHARIOT ÉLÉVATEUR : 1 OFFRE VALOBAT

OFFRE VALOBAT

Volume imposé de la benne / quantités minimales	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Pas de volume imposé ni de quantité	<p>VALOBAT organise la collecte des contenants (big bag, palettes...) de LAINE DE VERRE via des tautliner ou autres véhicules de transport en gros volumes</p> <p>L'entreprise dépose ses déchets dans le tautliner via son chariot élévateur</p> <p>Méthode : Faire une demande d'apport direct via MyValobat Opérateur avant chaque apport et se conformer au rendez-vous fixé</p> <p><u>Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</u></p>

DÉCHETS LAINE DE ROCHE

Métiers concernés : métiers du plâtre & isolation, métiers maçonnerie et carrelage, métiers du bois

La laine de roche ne doit pas être mélangée à d'autres isolants notamment la laine de verre. Elle ne doit pas être humide et ne doit pas comporter d'autres matériaux à son contact (pas de revêtement aluminium/bitume). Le kraft est accepté. La laine de roche à souffler est acceptée.

Pour plus d'informations, se référer au Dossier Pratique sur les standards de tri :
www.capecb.fr/www/capecb/media/dp-rep-standard-de-tri-juin-2024.pdf

VOTRE ENTREPRISE DISPOSE D'UNE BENNE DE LAINE DE ROCHE ET D'UN PRESTATAIRE DÉCHETS : 1 OFFRE VALOBAT

OFFRE VALOBAT

Volume imposé de la benne / quantités minimales	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Pas de volume imposé ni de quantité	<p>L'entreprise paie la location de son contenant de déchets de LAINE DE ROCHE</p> <p>VALOBAT finance le traitement des déchets</p> <p>Transport organisé et payé par l'entreprise : apport des déchets de LAINE DE ROCHE en déchargeement gravitaire avec un véhicule supérieur à 3,5 tonnes PTAC (entreprise ou prestataire de son choix) jusqu'à un centre de massification VALOBAT (2 ou 3 /département)</p> <p>Méthode : Faire une demande d'apport direct via MyValobat Opérateur avant chaque apport et se conformer au rendez-vous fixé</p> <p><u>Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</u></p>

VOTRE ENTREPRISE STOCKE DES CONTENANTS DE LAINE DE ROCHE ET POSSÈDE UN CHARIOT ÉLÉVATEUR : 1 OFFRE VALOBAT

OFFRE VALOBAT

Volume imposé de la benne / quantités minimales	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Pas de volume imposé ni de quantité	<p>VALOBAT organise la collecte des contenants (big bag, palettes...) de LAINE DE ROCHE via des tautliner ou autres véhicules de transport en gros volumes</p> <p>L'entreprise dépose ses déchets dans le tautliner via son chariot élévateur</p> <p>Méthode : Faire une demande d'apport direct via MyValobat Opérateur avant chaque apport et se conformer au rendez-vous fixé</p> <p><u>Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</u></p>

DÉCHETS DE REVÊTEMENTS DE SOL PVC SOUPLES

Métiers concernés : métiers de la peinture & décoration

Les déchets les plus fréquents :

- Chute de revêtements de sol PVC
- Dalles de sol PVC déposées

*Pour plus d'informations, se référer au Dossier Pratique sur les standards de tri :
www.capecb.fr/www/capecb/media/dp-rep-standard-de-tri-juin-2024.pdf*

VOTRE ENTREPRISE DISPOSE D'UNE BENNE DE REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES PVC TRIÉS : 1 OFFRE VALOBAT

OFFRE VALOBAT

Volume imposé de la benne / quantités minimales	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Pas de volume imposé ni de quantité	<p>L'entreprise paie la location de son contenant de déchets de REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES PVC TRIÉS</p> <p>VALOBAT finance le traitement des déchets</p> <p>Transport organisé et payé par l'entreprise : apport des déchets de revêtements de sols souples PVC en déchargeement gravitaire avec un véhicule supérieur à 3,5 tonnes PTAC (entreprise ou prestataire de son choix) jusqu'à un centre de massification VALOBAT (2 ou 3 /département)</p> <p>Méthode : Faire une demande d'apport direct via MyValobat Opérateur avant chaque apport et se conformer au rendez-vous fixé</p> <p>Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</p>

VOTRE ENTREPRISE STOCKE DES CONTENANTS DE REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES PVC TRIÉS ET POSSÈDE UN CHARIOT ÉLÉVATEUR : 1 OFFRE VALOBAT

OFFRE VALOBAT

Volume imposé de la benne / quantités minimales	Eco organisme / Prise en charge / Méthode
Pas de volume imposé ni de quantité	<p>VALOBAT organise la collecte des contenants (big bag, palettes...) de REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES PVC TRIÉS via des tautliner ou autres véhicules de transport en gros volumes</p> <p>L'entreprise dépose ses déchets dans le tautliner via son chariot élévateur</p> <p>Méthode : Faire une demande d'apport direct via MyValobat Opérateur avant chaque apport et se conformer au rendez-vous fixé</p> <p><u>Guide-entreprise-Batimentv29022024.pdf</u></p>

Collecte sur chantier

Présentation

Les collectes sur chantier proposées par les éco organismes peuvent varier en fonction de la nature des déchets, de la quantité de déchets, de la localisation du chantier...

Nous vous conseillons de discuter avec votre prestataire déchets (qui loue les bennes et transportent vos déchets) afin de savoir s'il est **agréé par un des éco-organismes**.

Listes de prestataires à disposition en convention avec les éco-organismes :

- Convention avec **ECOMINERO** : www.ecominero.fr/ou-deposer-mes-dechets
- Convention avec **VALOBAT** :
www.valobat.fr/les_gestionnaires_de_dechets_references
- Convention avec **ECOMAISON** : <https://ecomaison.com/ressources/referencement-ecomaison-plateformes-bois-chantiers-septembre-2024/#>

Si c'est le cas, la collecte de vos déchets triés de chantiers sera facilitée et potentiellement sans frais.

Si ce n'est pas le cas, l'entreprise peut inciter son prestataire à travailler avec un éco-organisme pour faire bénéficier l'entreprise d'une reprise sans frais de ses déchets de chantier.

CONTACTS, MAILS et LIENS des éco-organismes:

ECOMAISON : Collecte bois sur chantier essentiellement

ECOMINERO : Collecte inertes sur chantier

- chantier.batiment@ecomaison.com
- ecomaison.com/professionnels/votre-role/vous-defaire/chantier
- ecomaison.com/professionnels/votre-role/operateur/#carte-france-74c0-1

VALOBAT : Collecte tous déchets sur chantier

- www.valobat.fr/reprise-chantier
- Tel : 01 80 83 60 70

VALDELIA : Collecte bois en priorité sur chantier

- www.valdelia.org/la-filiere-valdelia/collecte/
- Tel : 08 00 30 06 20

Opération BONUS TRI+ de VALOBAT

Ce dispositif mis en place par l'éco-organisme VALOBAT jusqu'au 30 juin 2025, permet aux entreprises de bâtiment d'avoir un soutien financier dès lors qu'elles trient plus de 3 natures de déchets sur leur chantier :

- **VALOBAT** offre une prime financière, versée directement à l'entreprise de travaux si elle trie plus de 3 natures de déchets sur le chantier.
- Le montant est calculé en fonction du nombre de natures de déchets, du tonnage total et du coefficient du chantier (construction et rénovation uniquement).
- L'entreprise ne peut bénéficier qu'une seule fois de cette prime, elle peut choisir le chantier qui en bénéficiera.
- Pour bénéficier de la prime, l'entreprise doit créer son compte et sa fiche chantier sur MyValobat, et s'inscrire à l'offre via la procédure en ligne.

Pour information, vous trouverez :

- Toutes les explications sur le site de VALOBAT : www.valobat.fr/bonus-tri/
- Une vidéo explicative sur le dispositif : www.youtube.com/watch?v=A5PTmSU0TR0